

Demande de levée de l'immunité parlementaire de Tamás Deutsch

2010/2123(IMM) - 03/02/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de ne pas lever l'immunité de Tamás DEUTSCH (PPE, HU).

Ce dernier est accusé de diffamation sur la base du code pénal hongrois parce qu'il aurait fait plusieurs déclarations erronées (et qualifiées de diffamatoires) sur le passé de son interlocuteur lors d'une émission radiodiffusée.

Estimant pour sa part que les charges retenues contre M. Deutsch portent sur des opinions exprimées dans l'exercice de ses fonctions de député au Parlement européen, ce dernier estime qu'il convient de protéger la liberté d'expression du député.

En conséquence, le Parlement européen décide de **ne pas lever l'immunité parlementaire de M. Tamás Deutsch.**